

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

11 DÉCEMBRE 2012

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR
L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013⁽¹⁾

—

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET
DES QUESTIONS EUROPÉENNES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DU RÈGLEMENT,
DE L'INFORMATIQUE, CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU
GOUVERNEMENT ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES
PAR M. MICHEL DE LAMOTTE.

—

(1) Voir Doc. n°435 (2012-2013) n°1 à 5.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé du Ministre-Président	3
2	Exposé de la Cour des Comptes	7
3	Discussion	7
4	Votes	11

Mesdames, Messieurs,

Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales et du Règlement, de l'Informatique, Contrôle des Communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a examiné au cours de sa réunion du 11 décembre 2012 (2) le projet de décret contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2013 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

1 Exposé du Ministre-Président

Le contexte économique est difficile et les choix qui se sont imposés ont renvoyé chacun à ses responsabilités.

L'objectif des gouvernements que le ministre-président préside a donc été de construire ces budgets avec le sens des responsabilités.

Quelle était la situation avant le conclave budgétaire ?

Malgré la politique budgétaire rigoureuse menée depuis le début de la législature, le maintien en 2012 de l'ensemble des mesures d'économie approuvées et les économies supplémentaires décidées au premier ajustement 2012, un constat s'imposait, compte tenu de la dégradation des paramètres économiques.

A savoir :

(2) Présents :

M. Daïf, M. Diallo (Président), M. Hutchinson, M. Maene, M. Pirlot, M. Tomas, Mme Barzin, M. Borsus, Mme Defraigne, M. Kubla, M. Dupriez, Mme Saenen, M. Gadenne, M. de Lamotte

Assistaient également à la réunion :

M. Crucke, M. Hazée, membres du Parlement

M. Demotte, ministre-président

Mme Christians, collaboratrice au cabinet de M. le ministre-président Demotte

M. Matthieu, collaborateur au cabinet de M. le ministre-président Demotte

M. Leclère, collaborateur au cabinet de M. le ministre-président Demotte

Mme Dive, collaboratrice au cabinet de M. le ministre-président Demotte

M. Staveloz, collaborateur au cabinet de M. le ministre-président Demotte

M. Voisin, représentant de la Cour des Comptes

M. Suinen, administrateur général WBI

M. Tellier, directeur général WBI

M. Vanemmen, représentant de WBI

M. Lagasse, directeur WBI

M. Henrotin, directeur WBI

M. Carette, directeur WBI

M. De Primis, expert du groupe PS

M. Bosson, expert du groupe MR

M. Hayois, expert du groupe cdH

- Pour 2012, un écart par rapport à nos objectifs cumulés pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles de 109 millions d'euros au total ;

- Et, pour 2013, un écart total de 369 millions d'euros par rapport à l'objectif de déficit de 338 millions d'euros que les gouvernements s'étaient fixés afin de réduire de 25 % le déficit par rapport à 2012.

Le 25 octobre, on a donc entamé les travaux avec 478 millions d'euros à trouver pour respecter la trajectoire budgétaire de retour à l'équilibre en 2015 ... Un engagement ferme et essentiel qu'ils entendent respecter.

Le ministre-président ne reviendra pas longuement sur les raisons, connues, de cette dégradation :

- Bien sûr, tout d'abord, le ralentissement de la conjoncture économique mondiale et son impact sur la croissance de la Belgique mais aussi sur le niveau des impôts régionaux.

C'est la première fois que nous le subissons de manière aussi importante.

Un chiffre : la baisse des prévisions des impôts régionaux faites par le SPF entre le 1er ajustement 2012 et le second est de 84 millions d'euros !

On notera au passage que la forte variabilité des prévisions en matière de paramètres macroéconomiques ne facilite évidemment pas la gestion budgétaire.

- A cela s'ajoute le durcissement des règles européennes en matière de prise de participation par les autorités publiques dans le secteur privé ;

- Et le contexte institutionnel a également influencé l'élaboration des budgets puisque le Gouvernement continue de provisionner les montants correspondants à la mise en œuvre de la loi du 5 mai 2003 relative à la CRP (Cotisation de Responsabilisation Pensions).

En revanche, rien n'est prévu, à ce stade, concernant les compétences dites « usurpées ».

Compte tenu de ces éléments, en ce qui concerne plus spécifiquement le budget de la Fédération, il manquait donc 18 millions d'euros pour clôturer 2012 dans le cadre fixé et 160 millions pour construire un budget 2013 conforme à nos engagements.

Le ministre-président n'entre pas dans le détail des mesures que le Gouvernement a prises pour atteindre cet objectif.

Elles seront expliquées par le Ministre du Bud-

get et par chacun des ministres fonctionnels pour ce qui les concerne.

Ceci étant, si l'assainissement est une nécessité et un investissement précieux pour les générations futures, il ne peut être le seul objectif.

Il était, en effet, capital d'agir avec intelligence et équité dans la répartition de ces efforts.

Comment ont-ils procédé ?

Compte tenu de l'absence quasi totale de volant « recettes » de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il n'y avait pas d'autre choix que de travailler sur les dépenses :

Quelques exemples :

- Chaque ministre a dû effectuer une nouvelle économie structurelle de 5% sur ses dépenses non organiques et hors personnel (DNOHP). Ces 5% (soit 13,5 millions d'euros) viennent s'ajouter aux économies déjà réalisées au cours des années précédentes et qui ont été rendues structurelles.

Elles s'élèvent aujourd'hui à plus de 33 millions d'euros.

Quand on connaît la part très réduite que représente ce type de dépenses non réglementées dans le budget de la Communauté, on se rend compte de l'effort que cela représente.

- Par ailleurs, on ne remplacera qu'un départ sur trois dans les services non continus de la fonction publique ;

- On a plafonné l'indexation des allocations et subventions de fonctionnement à 0,7 % au lieu d'1,8 % ;

- Ou encore, ils se sont vu contraints de réétaler les refinancements prévus au niveau des subventions de fonctionnement des établissements de l'enseignement obligatoire, des universités et des bâtiments scolaires ;

Le ministre-président précise toutefois que si ces deux dernières mesures sont douloureuses en soit, elles ne consistent pas à réduire les dépenses dans ces domaines mais bien à les augmenter moins qu'elles auraient dû l'être si le contexte économique nous l'avait permis.

Un mot globalement, encore, concernant la solidarité intrafrancophone.

Après trois années consécutives de solidarité de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers la Wallonie et vers Bruxelles, plus de 189 millions d'euros au total, la situation budgétaire de la Communauté ne permettait plus ce mouvement, en 2013.

En effet, après des mesures d'économies très

importantes dans le budget – le ministre-président en a évoqué quelques-unes, il manquait encore 45 millions d'euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour atteindre son objectif initial.

Soit une somme très importante pour un budget composé en grande partie de dépenses de rémunérations ou de dépenses liées à des décrets.

Il aurait été difficile d'aller plus loin sans toucher à l'Enseignement ou à l'Emploi.

En 2013, ce sera donc la Wallonie qui aidera la Communauté française.

Les 45 millions d'écart par rapport à l'objectif ont ainsi été couverts de deux manières :

- d'une part, via le versement d'une dotation exceptionnelle de 20 millions d'euros de la Wallonie à la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

- d'autre part, via un glissement de norme de 25 millions d'euros par rapport aux objectifs initialement fixés aux deux entités.

Ces deux éléments seront présentés dans les commission ad hoc et le ministre-président propose de passer à l'examen des budget relevant de ses compétences fonctionnelles, dans le cadre du second ajustement 2012.

Vous l'avez certainement constaté, ce second budget ajusté pour les compétences liées directement à la Présidence n'appelle que très peu de commentaires.

Pour la plupart de ces budgets, cet ajustement a été une opération technique, visant à fixer les crédits au plus près des besoins estimés en 2012.

Le ministre-président évoquera néanmoins un élément important avant d'aborder l'initial 2013.

On a remarqué que la dotation 2012 de l'ETNIC a augmenté d'un million d'euros.

Cette augmentation de crédit par rapport à la dotation statée a été accordée à l'ETNIC pour poursuivre les projets en cours, tenant compte notamment de l'évolution de la part de la maintenance dans le budget global.

Cette augmentation a été rendue nécessaire par le fait qu'en 2012, l'ETNIC ne peut plus recourir uniquement à l'utilisation de ses réserves pour équilibrer son budget et assurer ses missions essentielles.

Par ailleurs, pour être complet, la dotation a également été augmentée de 131 000 euros lors de ce second ajustement.

Cette augmentation peut être décomposée de la manière suivante :

D'une part, une augmentation à hauteur de 50 000 euros en provenance des budgets de la Ministre de l'Enseignement obligatoire afin de financer l'informatisation du processus de *Certification par unité*.

Et, d'autre part, 81 000 euros supplémentaires sont transférés des budgets du Ministre de la Fonction publique afin de rembourser les retenues de 13,07 % opérées, de 2005 à 2008, sur le pécule de vacances attribué au personnel.

Enfin, le ministre-président soulignera encore, toujours dans le cadre du remboursement des retenues sur le pécule de vacances, la création de l'article de base 11.05.51 au sein de la division organique 10, intitulé « remboursement des pécules de vacances » et doté de 166 000 euros.

Il permettra au SEPAC de liquider les montants 2005 à 2008 dus au personnel des cabinets ministériels de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la même manière que pour l'ensemble du personnel du Ministère et des OIP

Ce remboursement s'effectuera de façon étalée dans le temps, sur une période totale de trois ans, à partir de 2012, à raison d'environ un tiers par an.

Le ministre-président passe à l'examen des propositions relatives au budget initial 2013.

Tout d'abord, il rappelle de manière transversale que, dans le cadre de l'élaboration de ce budget initial 2013, en raison des circonstances économiques évoquées, le Gouvernement a décidé une nouvelle réduction récurrente de 5 % des dépenses non organiques et hors personnel ...

Ce qui représente une économie totale de plus de 13,5 millions d'euros, dont 266 000 euros pour ce qui relève de ses budgets.

Au final, en tenant compte des efforts du premier ajustement, ce sont, ainsi, des diminutions à hauteur de 465 000 euros en crédits d'engagement et de liquidation qui ont été implémentées dans ses budgets, entre 2012 et 2013.

Il s'agit d'un effort important et tous les départements ont été mis à contribution, de manière ciblée, afin de ne pas créer de déséquilibres brutaux dans les budgets.

Le ministre-président commencera pas quelques points d'attention à la Division organique 01.

Vous avez sans doute remarqué la diminution de la dotation au Parlement, non récurrente, à hauteur de 6 millions d'euros.

Cette réduction s'explique, d'abord, par l'im-

portance des efforts à réaliser pour le budget 2013.

Il manquait 160 millions d'euros en démarrant le conclave, la Wallonie aidant déjà la Communauté à hauteur de 45 millions d'euros, et il était impossible d'aller plus loin sans toucher au financement de l'Enseignement ou de l'emploi.

Cette réduction s'explique également par l'importance des réserves du Parlement.

On parle ici de 30 millions d'euros fin 2011, le premier prélèvement sur ces réserves n'ayant eu lieu qu'en 2012.

Dans le contexte budgétaire très difficile que l'on traverse, la mobilisation des réserves du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles fut donc une des pistes d'économie retenue.

Le ministre-président tient à préciser que cette diminution de la dotation a été validée par le Bureau élargi du 6 décembre dernier. Il est évident que, compte tenu du niveau actuel des réserves, le bon fonctionnement de l'institution n'est pas menacé. Cependant, le ministre du Budget et le ministre-président ont convenu, lors de leur rencontre avec le Bureau du Parlement de la Fédération, de travailler courant 2013 avec les deux institutions parlementaires sur leurs trajectoires budgétaires pluriannuelles. Mais pour ce faire ils ont souhaité qu'un groupe de travail puisse être rapidement mis sur pied afin de mettre en évidence les synergies porteuses d'efficacité et d'efficience, et donc in fine d'économies, qui pourraient être mises en place entre les différents parlements francophones.

Deuxième point que le ministre-président veut souligner, la dotation au service du Médiateur est diminuée de 220 000 euros par rapport au budget initial 2012.

La procédure de désignation du Médiateur commun à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est achevée en 2012. Celui-ci est entré en fonction le 4 septembre dernier.

Sur le plan budgétaire, les économies d'échelle permises par la fusion des deux services de médiation sont évaluées à 12 % sur les dépenses de fonctionnement. Le ministre-président espère que ce n'est qu'un début et que cette fusion portera à termes de meilleurs fruits budgétaires.

Une réduction de 12 % sur le montant total correspondant à la somme des dotations de chaque entité a donc été décidée, ce qui représente 220 000 euros pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

On notera au passage que les dotations aux services du Médiateur seront dorénavant versées

aux parlements selon l'accord conclu entre les deux institutions.

Le ministre-président aborde les divisions organiques 06 et 10.

Vous aurez constaté que le Gouvernement a décidé de stater, c'est-à-dire de ne pas indexer, la norme budgétaire par équivalent temps plein sur laquelle se basent les calculs d'octroi des crédits relatifs au fonctionnement des cabinets ministériels.

Le Gouvernement s'impose donc également des efforts budgétaires dans son fonctionnement.

Les mouvements que vous pouvez relever dans ces divisions organiques sont entièrement compensés au sein de ses budgets et, mieux encore, vous noterez une diminution de 15 000 euros sur l'ensemble de ces programmes.

Par ailleurs, pour être précis, un transfert de 256 000 euros a été opéré, à la demande de l'Administration, entre l'article de base 12.04.91 et 12.07.91.

Il s'agit de tenir compte de la mise en œuvre du contrat de « garantie totale » conclu pour vingt ans et portant sur la prise en charge des travaux d'entretien du bâtiment de la Présidence, place Surllet de Chokier.

Le ministre-président en arrive à la division organique 11.

Nous voyons que les crédits logés à l'allocation de base 01.01.31 visant le « *financement du décret relatif à la transmission de la mémoire ainsi que d'appels à projets dans le cadre du centenaire de la guerre 14-18* » ont été augmentés de 115 000 euros, entièrement compensés à partir des articles de base consacrés aux commémorations du centenaire de cette guerre.

Via ces crédits et conformément au plan d'action pour les commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale et dans le cadre du décret de 2009 relatif à la transmission de la mémoire, la Fédération Wallonie-Bruxelles lance un appel à projets extraordinaire :

- visant à organiser des visites de lieux de mémoire et des séminaires à destination des enseignants ;

- ainsi que pour la réalisation de productions diverses liées aux objectifs et thématiques du plan d'action de commémoration.

Par ailleurs, comme le ministre-président l'a détaillé en commission au Parlement wallon, trois millions d'euros ont été inscrits en 2013 sur ses budgets wallons afin de financer les commémorations du centenaire.

Ensuite, à l'article de base 33.09.31 relatif au financement des Métropoles de la culture, on constate une inscription d'un million d'euros en crédit d'engagement et de 280 000 euros en crédits de liquidation.

Vous savez que, tous les deux ans, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie mettent à l'honneur une ville ou une commune, en lui octroyant, pour une année, le titre de « Métropole Culture ».

En 2012, le titre a été attribué à la Louvière. En 2014, il le sera à la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Dans ce cadre, 280 000 euros ont été inscrits en crédits de liquidation afin de verser la première tranche de la subvention.

Par ailleurs, comme le ministre-président vient de le dire, un million d'euros en crédits d'engagement ont été également prévus, afin d'engager budgétairement les subventions destinées aux villes lauréates pour 2016 et 2018.

Les crédits de liquidation relatifs à ces désignations ne seront sollicités qu'à partir de 2015.

Le ministre-président poursuit le passage en revue. Vous avez remarqué que les crédits des deux articles de base relatifs à la Convention des Droits de l'Enfant au sein du programme 37, le 12.01.37 et la 33.01.37, ont été redistribués en fonction des besoins estimés.

Ont été inscrits respectivement 150 000 et 135 000 euros.

Ces nouveaux moyens permettront de lancer un appel à projets transversal pour la diffusion de la Convention et des principes qui en découlent auprès de différents publics cibles. La mise en place d'une démarche participative accompagnera ces projets.

Le ministre-président en vient au programme 50 de la division organique 11, abritant les crédits permettant de rémunérer les anciens collaborateurs des cabinets dissouts.

Vous remarquerez que les crédits sont, à nouveau, en diminution, de 65 000 euros. Cela traduit le fait que les déclarations de créances tardives concernant le remboursement des traitements, des indemnités et charges liés aux anciens collaborateurs occupés dans les cabinets ministériels sous les précédentes législatures sont logiquement moins nombreuses au fil des années passées depuis la législature précédente.

De son côté, le programme 70, celui du Corps interministériel des commissaires du Gouvernement, voit ses crédits légèrement diminuer, à hauteur de 6 000 euros. Il a, pour le reste, été épargné

par les mesures d'économies.

Les crédits inscrits en fonctionnement et investissement seront nécessaires afin de prendre en charge le coût du déménagement des services, décidés par le Gouvernement dans le cadre de l'élaboration du budget initial 2012. Ce déménagement, vers la rue Chapelié à Ixelles, devrait avoir lieu au début de 2013.

A la Division organique 12, celle de l'Informatique administrative, le ministre-président a déjà mentionné l'augmentation récurrente de la dotation de l'ETNIC, à hauteur d'un million d'euros, lors du second ajustement. Cette augmentation est donc maintenue au budget initial 2013.

La diminution apparente de 433 000 euros de la dotation entre 2012 et 2013 s'explique par le fait qu'un complément de dotation exceptionnel de 1 433 000 euros avait été accordé lors de la confection du budget initial 2012.

Et enfin, le ministre-président termine en évoquant la Division organique 14, celle des Relations internationales.

Pour simplement souligner que la dotation accordée à Wallonie-Bruxelles International reste inchangée, à 36 873 000 euros.

Pour le reste, on constate des réductions de crédits ciblées au sein du programme qui résultent, comme d'autres par ailleurs, des mesures d'économies mentionnées précédemment.

Voici ce que le ministre-président tenait à préciser sur ce budget 2013, concernant ses matières spécifiques.

Pour le surplus, la commission dispose de l'ensemble des documents et le ministre-président se tient à disposition, avec ses collaborateurs, pour apporter les précisions complémentaires qui sembleraient utiles.

2 Exposé de la Cour des Comptes

M. Voisin, représentant de la Cour des Comptes a présenté brièvement les remarques de la Cour sur le deuxième ajustement du budget 2012 et le budget 2013, pour ce qui concerne les compétences du ministre-président.

Tout d'abord, trois remarques transversales qui s'appliquent à ses compétences.

La Cour a relevé que de nombreux cavaliers budgétaires inscrits au dispositif du budget des dépenses pour l'année 2013 ont pour effet de modifier une législation organique. Elle considère que cette pratique n'est pas adéquate en raison de la

portée, par définition annuelle, des cavaliers budgétaires. Aussi, de telles modifications législatives devraient s'opérer par le biais des procédures décrétales normales.

Au niveau des services à gestion séparée, la Cour a souligné que l'article 104 du décret contenant le budget des dépenses pour l'année 2013 dispose que les crédits inscrits au budget des services à gestion séparée hors enseignement sont considérés comme non limitatifs, les dépenses imputées ne pouvant toutefois pas dépasser le montant global des recettes. La Cour soulève les risques de déficits budgétaires engendrés par cette disposition (qui est également prévue à l'article 3 du projet de deuxième ajustement pour l'année 2012).

La Cour a également souligné qu'en méconnaissance des dispositions du décret du 20 décembre 2011 réformant le budget et la comptabilité de la Communauté française (en application des principes généraux de la loi du 16 mai 2003), les projets de budgets de certains services à gestion séparée pour l'année 2013 n'ont pas adopté la structure fondée sur les crédits de liquidation et crédits d'engagement. Cette remarque s'applique notamment aux budgets de l'Agence FSE et de l'AEF.

Au niveau des articles de dépenses relevant des compétences propres du ministre-président, la Cour a relevé que l'article 20 du dispositif du budget des dépenses autorise le trésorier (précédemment le comptable) du Fonds Loterie nationale à alimenter le compte du fonds des Sports selon une répartition décidée par le Gouvernement de la Communauté française. Cet article déroge au principe général selon lequel les recettes des fonds budgétaires doivent être affectées à des dépenses déterminées.

Enfin, bien que les rapports de la Cour aient été établis sur la base de budgets officiels de l'ETNIC transmis par le Cabinet du Ministre-Président, le représentant de la Cour des Comptes a tenu à préciser que le budget ajusté 2012 et le budget 2013 de cet organisme ont été communiqués officiellement à la Cour ce vendredi 7 décembre.

3 Discussion

M. le Ministre-Président répondra très brièvement à la Cour.

Tout d'abord, au niveau des trois remarques qui s'appliquent à ses compétences compte tenu du caractère transversal de ces remarques :

En ce qui concerne les nombreux cavaliers

budgetaires inscrits cette année au dispositif du budget des dépenses, il est exact que cette technique n'est pas la plus adéquate mais elle est la seule qui a été possible vu les délais très courts pour la production des documents parlementaires. Et pour les cavaliers liés à la mise en œuvre de WB-Fin, le caractère transitoire de l'année 2013 dans ce cadre fait que la portée, par définition annuelle, des cavaliers budgétaires ne devrait pas poser de gros problèmes.

Au niveau des services à gestion séparée, M. le Ministre-Président prend bonne note de la crainte de la Cour que l'article 104 soulève des risques de déficits budgétaires. Nous serons donc particulièrement attentifs à l'exécution des budgets 2013 et à voir comment gérer cette problématique de manière moins risquée à l'avenir.

La Cour a également soulevé que les projets de budgets de nombreux services à gestion séparée n'avaient pas adopté la nouvelle structure fondée sur les crédits de liquidation et crédits d'engagement. Il semble effectivement que les représentants au sein des comités de gestion n'aient pas été suffisamment sensibilisés à cette question. Le Ministre-Président veillera à ce que cette lacune soit corrigée rapidement, dès leur premier ajustement budgétaire 2013, si c'est techniquement possible.

Enfin, au niveau des articles de dépenses relevant de ses compétences propres, la Cour a relevé que l'article 20 du dispositif du budget des dépenses qui autorise le trésorier du Fonds Loterie nationale à alimenter le compte du fonds des Sports selon une répartition décidée par le Gouvernement de la Communauté française déroge au principe général selon lequel les recettes des fonds budgétaires doivent être affectées à des dépenses déterminées.

Sur ce point, il voudrait simplement dire que ce cavalier et ce mécanisme existent depuis de nombreuses années. Mais il comprend évidemment bien la réserve de la Cour, et s'engage à réfléchir à une méthode de travail plus adéquate pour l'avenir.

M. Kubla, estimant que l'essentiel du débat budgétaire se tient dans les commissions ad hoc, souhaite formuler à l'attention du Ministre-Président quelques remarques d'ordre général, d'autant plus que ses compétences propres sont assez réduites.

D'abord, il tient à rappeler, à la demande de ses collègues, les délais très courts qui sont imposés pour l'examen de ce budget, forçant les parlements à travailler au finish, ce qui rend par conséquent le travail plus complexe. On peut imputer

cette situation au changement de la comptabilité budgétaire mais si le parlement devait être amené à subir les mêmes contraintes pour 2014, cela signifierait soit une incapacité gouvernementale à établir un budget dans des délais corrects soit un manque de respect du parlement dans le chef du gouvernement.

M. Kubla constate, à l'instar de son groupe politique, plusieurs cas d'inexactitude dans les chiffres. Ainsi, par exemple, l'exposé particulier ne correspond pas au tableau de synthèse, ce qui le renforce dans son idée sur l'incapacité du gouvernement à appliquer la nouvelle comptabilité publique.

En lien avec l'exposé du Ministre-Président, M. Kubla s'interroge sur l'impact prévisible au budget 2013 de l'annonce de la Banque nationale concernant des nouvelles prévisions de croissance nulle et les effets secondaires, à savoir 2 milliards supplémentaires à trouver au niveau fédéral. Il est rejoint dans cette réflexion par M. Hutchinson, tous les deux jugeant l'écart de croissance colossal.

Enfin, l'intervenant souhaite aborder la question de l'opération de réduction des réserves du parlement. La majorité a effectivement accepté un prélèvement de plus ou moins 10 millions d'€ de ce fonds de réserve. 3,5 millions d'€ sont immunisés pour le bâtiment loué à Ethias ainsi que pour les départs éventuels de collaborateurs. Cette conjoncture inquiète fortement M. Kubla sur l'avenir du parlement. Il ne sait pas dans quelle mesure, tout en gardant la spécificité institutionnelle, il est possible d'échanger des collaborateurs entre institutions aux périodes chaudes. La question qui se pose dès lors est de savoir comment l'on peut trouver des méthodes d'économies conjointes.

M. Hutchinson, concernant la DO 14, constate la décision et donc la volonté de ne pas augmenter les budgets à la coopération. Il en résulte que la coopération décentralisée ainsi que les programmes de coopération communaux risquent d'être menacés alors qu'ils sont efficaces, ce qui peut être regrettable.

L'intervenant se pose par ailleurs beaucoup de questions sur les commémorations 14-18. Certes, même s'il est question d'une grande guerre et de l'importance de s'en souvenir, de telles dépenses peuvent paraître inutiles.

Pour conclure son intervention, M. Hutchinson voudrait revenir sur une question qui lui paraît fondamentale, à savoir le financement de la Fédération. Il entend que la Région wallonne va

intervenir dans le financement mais qu'en est-il de Bruxelles ? Il ne voit plus où se situe la jauge.

Mme Saenen, sur l'ajustement 2012 observe un crédit supplémentaire de 40.000€ à l'AB 33.09.31 concernant les subventions en vue de soutenir, conjointement avec la Région wallonne, les métropoles de la culture. L'intervenante se demande si ce montant n'était pas prévisible et quelle est sa destination.

Cette députée observe également dans le budget 2013 de fortes diminutions dans les AB qui correspondent à la mobilité étudiante alors que l'accent est mis sur la mobilité des jeunes. S'agit-il d'un glissement vers WBI ?

M. de Lamotte, pour ce qui concerne les Affaires générales et plus particulièrement la problématique des subventions du parlement, note la volonté du Ministre-Président d'établir une concertation avec le Bureau du parlement. Il ne peut que s'en réjouir.

Relativement à la DO1 et le médiateur, l'intervenant observe des économies d'échelle de l'ordre de 17%. Comment se répartissent-elles ?

En réponse immédiate, **M. le Ministre-Président** précise que ces économies correspondent à la suppression d'un poste, celui d'un des deux médiateurs. **M. Dupriez, Président du parlement wallon**, ne pense pas que ces réductions touchent le personnel à l'exception effectivement d'un poste de médiateur en moins. Il s'agit essentiellement d'économies sur le fonctionnement.

M. de Lamotte souhaite savoir si la convention relative aux droits de l'enfant est déjà applicable et appliquée.

Concernant la partie Relations internationales des compétences du Ministre-Président, l'intervenant a plusieurs remarques et questions.

Au fonds budgétaire relatif aux activités organisées par la FWB durant la présidence belge de l'Union européenne, **M. de Lamotte** remarque la subsistance d'un montant de 317.000€ qui alimente toujours un article budgétaire qui couvre pourtant un événement largement dépassé.

Il observe également que WBI s'enfonce un peu plus sous le poids des frais fixes, au détriment des actions, en particulier dans le bilatéral. Selon les tableaux, le budget de WBI serait en déficit en 2013 de 7,8 millions en CE et de 3,875 millions en CO. Le déficit est donc avéré. Qu'en est-il dès lors de l'état actuel du bénéfice reporté et de son évolution au cours des dernières années ?

S'agissant des représentations à l'étranger, qui sont aussi des dépenses annuelles, **M. de Lamotte**

constate que l'écart CE/CO dépasse même les 10%. Comment cela est-il possible ? Quel sera l'impact sur les exercices suivants ?

Vu que les frais de personnel et de fonctionnement subissent l'inflation, le ratio fonctionnement/programmes se détériore encore un peu plus. Selon ses estimations, on arriverait en 2013 à 54% pour le fonctionnement et 46% pour les programmes. Il aimerait dès lors mesurer de manière tout à fait précise le ratio fonctionnement/programmes et son évolution.

De manière générale, dans le justificatif des recettes, on explique que la dotation RW obtient un "préciput" de 60.000€. On ne retrouve pas cette recette supplémentaire dans la dotation, puisqu'elle est inchangée. **M. de Lamotte** se demande ce qu'il en est dès lors.

Ce député observe également que la visibilité de WBI est en forte baisse. Il s'interroge sur les éléments qui peuvent l'expliquer. S'agit-il uniquement de l'effet de la diffusion électronique de la revue W+B ?

Concernant le crédit pour événements exceptionnels (chap. 53.2), **M. de Lamotte** constate qu'il passe à zéro. N'y a-t-il vraiment rien d'exceptionnel à valoriser en 2013 en Wallonie et/ou à Bruxelles ? 2013 sera pourtant l'année européenne des citoyens ou, au plan mondial, l'année de la coopération internationale dans le domaine de l'eau.

M. de Lamotte, abordant la question de la Francophonie et de notre cotisation aux organismes internationaux qui connaît une augmentation importante de l'ordre de 15%, s'interroge sur le ratio fonctionnement/programmes de notre participation à l'Organisation internationale de la Francophonie. Dans la foulée, il souhaiterait obtenir un aperçu de l'ensemble de nos contributions à l'OIF, à ses opérateurs ainsi qu'à TV5 Monde. Il aimerait également entendre la réaction du Ministre-Président sur le soutien et la solidarité du monde francophone par rapport à une candidature francophone, Liège en l'occurrence, en vue d'accueillir une exposition universelle. Nombreux savent ce qu'il s'est passé dans les coulisses. Mais comment peut-on l'interpréter et que cela inspire-t-il ?

En réponse aux interrogations de **MM. Kulba et Hutchinson** sur les paramètres macro-économiques, **M. le Ministre-Président** souligne que dans la fixation des procédures, nous sommes contraints à nous référer aux paramètres du bureau du plan. Par définition, on fixe le budget en tenant compte d'une situation à un moment donné, sorte de photographie des indicateurs

macro-économiques, tout en faisant également de la prospective. Le problème actuel que souligne le Ministre-Président, c'est l'extrême volatilité des indices macro-économiques. Il ne cache pas que dès que l'opportunité se présentera, nous devons procéder à un exercice d'ajustement.

Concernant les efforts demandés aux entités francophones, l'analyse méthodologique peut être la suivante : une inflation à la baisse peut avoir un effet positif sur notre économie pour autant qu'il y ait un redéploiement de la croissance. Or, actuellement, nous constatons une stagnation de la croissance avec une inflation basse, ce qui entraîne un ralentissement des recettes. Les recettes fiscales vont ralentir. L'indice de confiance des entreprises et des ménages ne sont pas élevés et nous ne sommes pas sûrs non plus des valeurs refuges comme la brique.

Analysant les conséquences de la conjoncture sur les dépenses, on observe une réduction de la masse salariale. En Fédération Wallonie-Bruxelles, la masse salariale va évoluer dans un rythme plus lent. Il rappelle par ailleurs que la Fédération est fortement tributaire de sa dotation fédérale qui, elle, est corrélée au taux d'inflation. M. le Ministre-Président pense qu'il est beaucoup trop tôt pour se prononcer tant que nous n'avons pas les derniers indices.

En réponse à la question relative à la solidarité intra-francophone, M. le Ministre-Président souligne que ce qui a été fait, c'est de garantir des mécanismes de solidarité à différents étages. En 2012, le Ministre-Président cite les exemples suivants : au budget initial 2012, 4,5 millions d'euros de la Fédération vers la Cocof, lors de l'ajustement, 3,5 millions supplémentaires. On peut également citer un transfert de norme d'endettement de 2 millions de la Fédération vers la Région de Bruxelles.

A la question de M. Hutchinson sur les commémorations de la guerre 14-18, M. le Ministre-Président précise que ces événements s'inscrivent dans le fil de diverses décisions émanant de résolutions adoptées par les parlements wallon et de la Fédération. Ces commémorations mettront notamment l'accent sur les processus qui ont amené l'humanité à entrer en guerre et sur la manière dont la paix peut trouver sa place. Il s'agit d'un budget de 3 millions d'€ en Wallonie et de 115.000€ en FWB.

En réponse à M. de Lamotte, M. le Ministre-Président rappelle que la convention des droits de l'enfant n'a pas encore été ratifiée à la Région wallonne.

A la question relative à l'exercice de la pré-

sidence de l'Union européenne, M. le Ministre-Président précise qu'il s'agit d'un crédit variable pour apurer l'encours éventuel passé. Il s'agit d'un solde technique de dépenses déjà engagées. Aucun nouvel engagement n'aura lieu sur cette AB. Il est amené à disparaître, l'impact sera budgétairement neutre.

A madame Saenen sur les 40.000€ relatifs à la Métropole culture, M. le Ministre-Président rappelle que 200.000€ devaient être versés en 2011 mais comme les conditions requises n'étaient pas justifiées à ce moment, seulement 160.000€ ont été versés. Comme le dossier est en ordre maintenant, nous le clôturons.

Concernant WBI, en réponse à M. de Lamotte, M. le Ministre-Président nous informe que la ponction sur le fonds de réserve n'est pas une recette budgétaire. Ce fonds s'élève à 16 millions.

Il se propose d'apporter les réponses concernant le ratio fonctionnement/programmes par écrit.

Relativement à la solidarité francophone sur la candidature de Liège à l'expo 2017, M. le Ministre-Président ne peut que la déplorer, l'analyse étant identique au niveau européen. Selon lui, Liège bénéficiait objectivement d'un bon dossier. Concernant le travail intra-francophone, le Ministre-Président pense qu'on avait jalonné le terrain et qu'on était arrivé au bout. Le Secrétaire général de la Francophonie s'était d'ailleurs prononcé pour Liège et l'avait fait savoir. Mais la géopolitique a ses raisons que la raison ne connaît pas!

La diffusion de la revue WBI en format électronique a effectivement un impact sur la diminution des dépenses.

En réponse à M. Hutchinson sur les compétences usurpées, M. le Ministre-Président pense que c'est un échange de vues que nous devons avoir avec le gouvernement fédéral afin d'examiner tout ce qu'il a payé pour nous et inversement.

En ce qui concerne les dépenses de coopération, il n'y a pas de diminution de crédits. Ils restent au même niveau. Les engagements restent identiques même si l'on a diminué les paiements. Pour l'avenir, nous verrons comment cela se négociera avec le fédéral pour voir quels moyens, quelles politiques et dans quelles proportions nous seront attribués.

M. de Lamotte a bien noté l'analyse partagée du Ministre-Président sur la Francophonie. Nous reviendrons sur cette dimension francophone et sur la solidarité francophone dans les semaines à

venir.

Ce commissaire n'a pas entendu de réponses du Ministre-Président concernant les événements exceptionnels et le fait qu'on ait ramené le crédit à 0. De même, qu'en est-il de la dotation à la Région wallonne de ce préciput de 60.000€, élément que nous ne retrouvons pas dans le budget ?

M. le Ministre-Président précise que ces 60.000€ ne sont pas réellement inscrits au budget. C'est un copier/coller par rapport au montant 2012 qui avait été prévu au départ pour l'engagement d'experts dans le cadre de la réforme des procédures d'octroi de licence d'armes. Les moyens prévus antérieurement étaient des moyens surtout liés aux différents éléments commémoratifs de nos fêtes institutionnelles.

4 Votes

Par 9 contre 1, la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications, des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport du projet de décret contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2013 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Il est fait confiance au rapporteur et au président pour la rédaction du présent avis.

Le rapporteur,

Michel de LAMOTTE

Le Président,

Béa DIALLO